Vigilance grand froid, s’inscrire pour être appelé

L’hiver arrive et le froid s’installe. Le centre communal d’action sociale de la ville active sa période de veille saisonnière.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous. Pour faire face à un risque éventuel de temps froid pendant l’hiver, le centre communal d’action sociale de la ville met en place une période de veille saisonnière. **Un registre nominatif recense les personnes les plus vulnérables**. **N’hésitez pas à vous inscrire ou à y inscrire vos proches** : les Beaufortais et Géens ainsi répertoriés seront régulièrement appelés.

Comment faire la demande d’inscription sur le registre ?
-Par téléphone au service du centre communal d’action sociale (CCAS) 02 41 79 74 10 ou à l’accueil de la mairie au 02 41 79 74 60.
-Par courrier postal adressé au service CCAS 16, rue de l’Hôtel de Ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou.
-À l’accueil de la mairie.

Prévenir et anticiper les effets des vagues de froid
Il est important de se mettre en veille lorsque les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région. Différents modes d’informations pour vous tenir au fait de l’actualité.
Le site internet de la ville a une page dédiée à cet effet. Elle regroupe les informations pratiques telles que les modalités d’inscription au registre nominatif, les bons réflexes à adopter en cas de froid et un lien vers le dispositif national « Grand froid » enclenché aux niveaux local et national.
La page internet de Météo France vous informe des vigilances météorologiques déclinées par département. Une carte de France est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et à 16h).
L’application mobile de la ville « Ma ville dans ma poche », vous notifie en direct sur votre smartphone des alertes en cours.
La nouvelle application Écowatt RTE qui vous propose un suivi face aux éventuelles risques de coupures de courant cet hiver.